

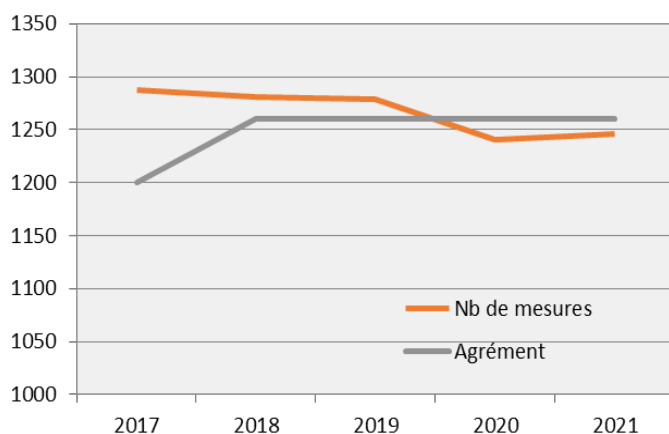
RAPPORT D'ACTIVITE 2021

INDEX

I. Données générales	3
I.1 Évolution du nombre global de mesures au 31/12	3
I.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site	3
I.3 Répartition des mesures par type	4
I.4 Répartition des mesures par tribunal	4
II. L'ouverture de la mesure de protection.....	5
II.1 Nombre de mesures nouvelles	5
III. La vie de la mesure de protection	5
III.1. Révision des mesures de protection	5
III.2. Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection.....	6
III.3. Répartition des Personnes Protégées par type de ressources.....	6
III.4. Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées	7
III.5. Répartition des comptes et placements	8
IV. La clôture de la mesure de protection	10
IV.1. Nombre de clôtures	10
IV.2. Nombre de clôtures par DMJPM	10
IV.3. Motif des clôtures	10
V. Indicateurs / Démarche qualité	11
V.1. Taux de réalisation des DIPM.....	11
V.2. Taux de remise des attestations CRG	11
V.3. Nombre de rencontres des Personnes Protégées	11
V.4. Participation des Personnes Protégées	13
V.5. Groupes de travail / démarche qualité	13
VI. ISTF.....	14
VII. DPA	14
VIII. La formation.....	15
IX. L'emploi.....	15
XI.1. Nombre de contrats signés	15
IX.2. Age moyen des salariés au 31/12	16
XI.3. Ancienneté moyenne au 31/12.....	16

I. DONNEES GENERALES

I.1 Évolution du nombre global de mesures au 31/12

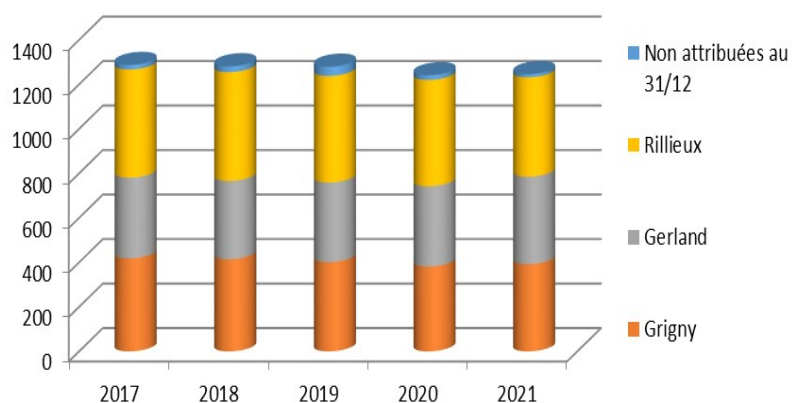


Pour la 2^{ème} année consécutive nous sommes en-deçà de notre agrément.

Néanmoins, en 2021, l'AssTRA a accompagné 1406 personnes protégées, dont 160 en ouverture.

I.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site

Année	Grigny	Gerland	Rillieux	Non attribuées au 31/12	Total au 31/12
2017	418	363	486	20	1287
2018	414	352	489	26	1281
2019	401	358	479	41	1279
2020	381	361	478	21	1241
2021	392	393	447	14	1246



Rillieux : - 24 mesures par rapport à 2020 (7 mesures non attribuées au 31/12)

Gerland : + 38 mesures par rapport à 2020 (6 mesures non attribuées au 31/12)

Grigny : + 12 mesures par rapport à 2020 (1 mesure non attribuée au 31/12)

I.3 Répartition des mesures par type

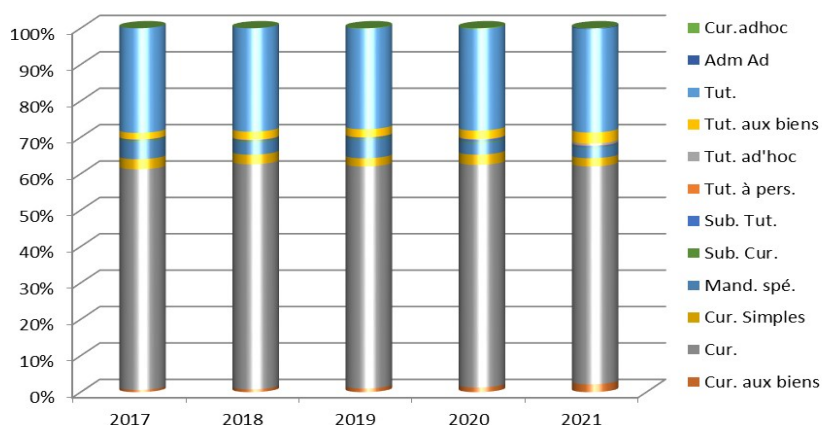
Année	Cur. biens	Cur.	Cur. Simple	Cur. ad'hoc	Mand. spé.	Sub. Cur.	Sub. Tut.	Tut. à pers.	Tut. ad'h	Tut. biens	Tut.	Adm Ad'hoc	Total
2017	0.62%	60.61%	2.80%	0,00%	4.82%	0,31%	0,23%	0,08%	0,00%	1,79%	28,7%	0%	100,00%
2018	0,78%	61.83%	2,65%	0,00%	3.43%	0,31%	0,23%	0,08%	0,08%	2.19%	28,42%	0%	100,00%
2019	1.02%	60.99%	2.27%	0,16%	5.08%	0,31%	0,31%	0,08%	0,00%	2,19%	27.60%	0%	100,00%
2020	1,29%	61.16%	2,82%	0,24%	3.14%	0,32%	0,64%	0,08%	0,08%	2,34%	27,88%	0%	100,00%
2021	2.17%	59.87%	2.25%	0.08%	2.73%	0,16%	0,48%	0,16%	0,48%	3.05%	28.41%	0,16%	100,00%

64,37%

0,64 %

32,1 %

2 personnes

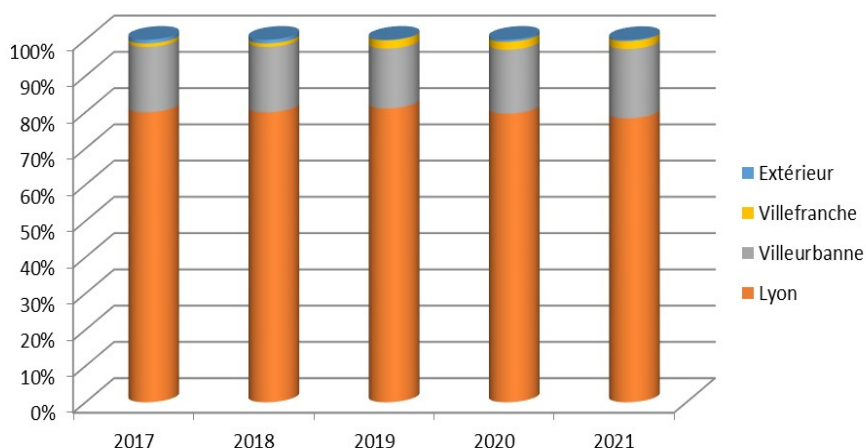


Une légère diminution des mandats spéciaux est à noter. Les autres types de mesure sont stables.

Ce tableau montre que progressivement les juges utilisent toutes les adaptations possibles : subrogation, ad'hoc....

I.4 Répartition des mesures par tribunal

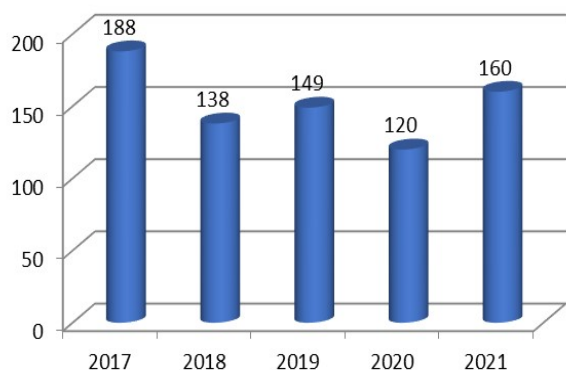
Année	Lyon	Villeurbanne	Villefranche	Extérieur	Total
2017	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
2018	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
2019	81 %	16 %	2 %	1 %	100 %
2020	80 %	19 %	2 %	1 %	100 %
2021	78 %	19 %	2 %	0 %	100%



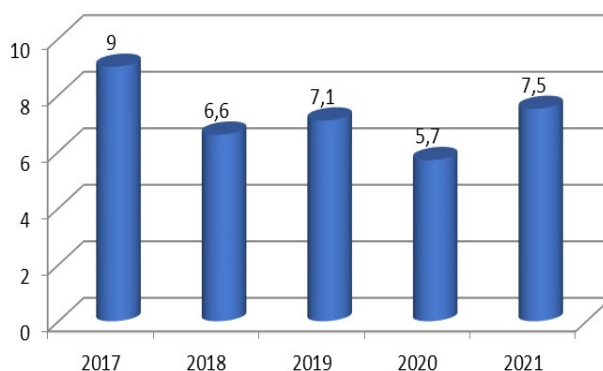
La répartition des mesures par tribunal reste stable, Lyon demeurant notre principal prescripteur.

II. L'OUVERTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

II.1 Nombre de mesures nouvelles



II.2 Nombre de mesures nouvelles par DMJPM

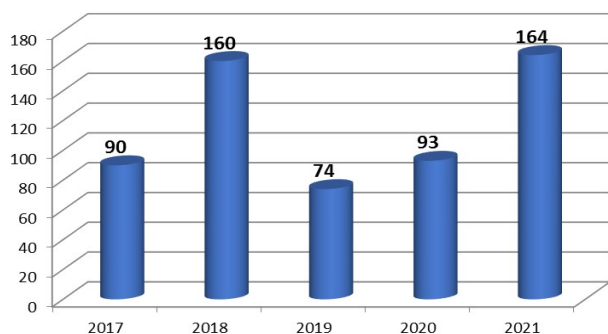


Malgré la fin de l'année avec un nombre total en deçà de notre agrément, nous notons un retour vers les chiffres de 2019 tant en nombre d'ouverture total qu'en nombre d'ouverture par mandataire.

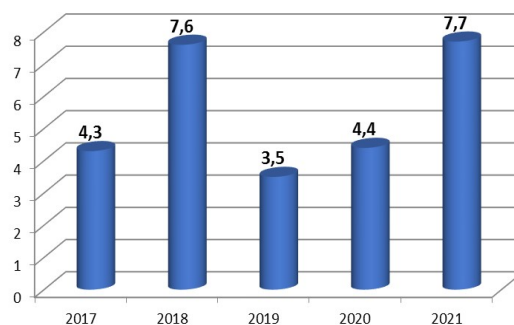
III. LA VIE DE LA MESURE DE PROTECTION

III.1. Révision des mesures de protection

Nombre de révision de mesure sur l'année



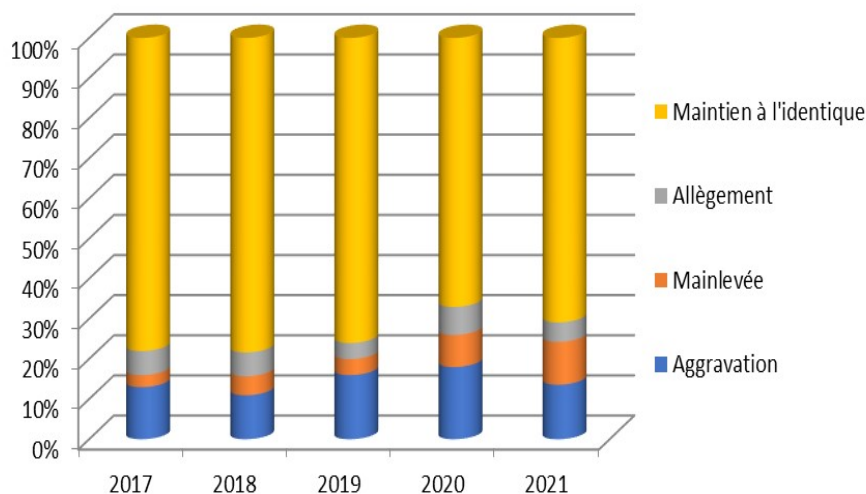
Nombre moyen de révision de mesures par DMJPM



Nous retrouvons en 2021 les chiffres de 2018 avec un nombre important de révisions, en attendant une très grosse année en 2023. Les juges ont d'ailleurs prévu d'anticiper en 2022. Le rythme va donc rester dense sur ce point dans les années à venir.

III.2. Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection

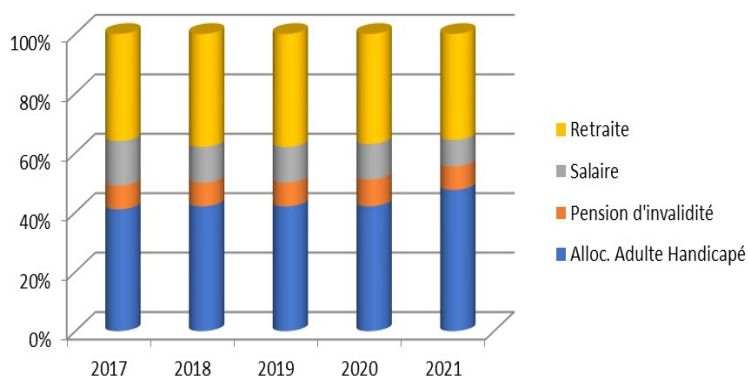
Année	Aggravation	Mainlevée	Allègement	Maintien à l'identique	Total
2017	13 %	3 %	6 %	78 %	100 %
2018	11 %	5 %	6 %	79 %	100 %
2019	16 %	4 %	4 %	76 %	100 %
2020	18 %	8 %	7 %	67 %	100 %
2021	13 %	10 %	5 %	70 %	100 %



Il est à noter une augmentation régulière des mainlevées depuis 5 ans : fois 3 en 5 ans.

III.3. Répartition des Personnes Protégées par type de ressources

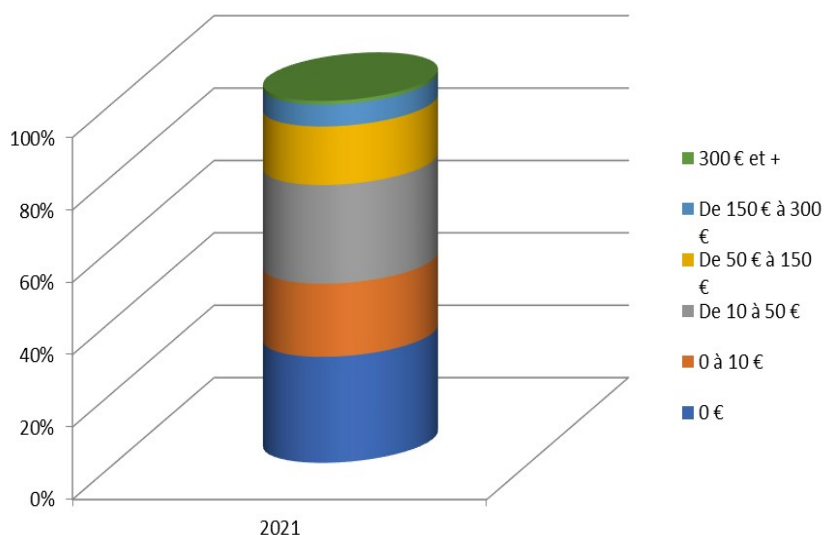
Année	Alloc. Adulte Handicapé	Pension d'invalidité	Salaire	Retraite	Total
2017	41 %	8 %	15 %	36 %	100 %
2018	42 %	8 %	12 %	38 %	100 %
2019	42 %	8 %	12 %	38 %	100 %
2020	42 %	9 %	12 %	37 %	100 %
2021	48 %	8 %	9 %	36 %	100 %



Seuls les ressources relevant d'un salaire baissent progressivement.

III.4. Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées

Année	0 €	0 à 10 €	De 10 à 50 €	De 50 € à 150 €	De 150 € à 300 €	300 € et +	Total
2017	33 %	24 %	32 %	8 %	2 %	1 %	100 %
2018	34 %	16 %	32 %	14 %	3 %	1 %	100 %
2019	34 %	13 %	33 %	15 %	4 %	1 %	100 %
2020	31 %	22 %	30 %	12 %	4 %	1 %	100 %
2021	29 %	20 %	27 %	16 %	6 %	1 %	100 %



En 2021 on constate une augmentation des tranches intermédiaires situées entre 50€ à 300€ dû à l'attribution de nouvelles mesures avec un patrimoine plus important. En effet les capitaux gérés sont passés de 71 884 K€ à 82 063 K€, soit une évolution de 14.16 %.

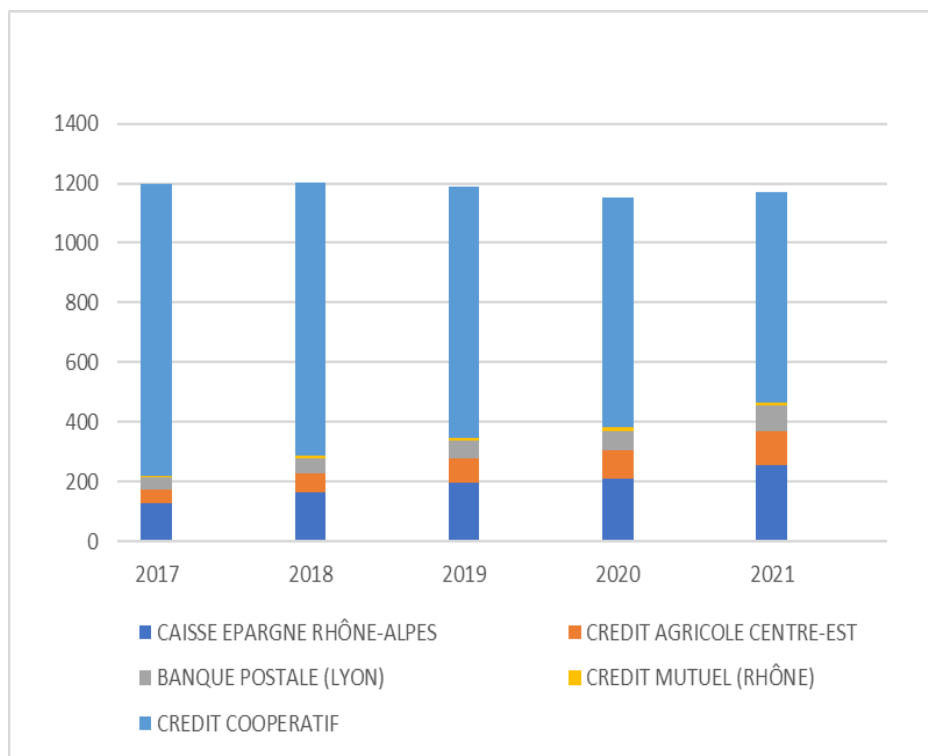
Cependant en prenant en compte le coût moyen mensuel des frais de mesure qui s'élève à 40.50€, nous pouvons constater que 72% se situe dans les tranches les plus basses (59% de 0€ à 10€ et 23% entre 10€ et 40€).

Participation	0 €	0 à 10 €	De 10 à 50 €	De 50 € à 150 €	De 150 € à 300 €	300 € et +
Ressources	0 à 949€	950 à 1000€	1 100 à 1 400€	1 401 à 1 900€	1 901 à 2 500 €	2700 et +

III.5. Répartition des comptes et placements

Répartition des comptes de gestion par établissement bancaire en télétransmission

Année	Crédit Coopératif	Caisse d'Epargne RA	Crédit Agricole CE	Banque postale	Crédit Mutuel	Total
2017	82 %	11 %	4 %	4 %	0 %	100 %
2018	76 %	14 %	5 %	4 %	1 %	100 %
2019	71 %	16 %	7 %	5 %	1 %	100 %
2020	67 %	18 %	8 %	6 %	1 %	100 %
2021	60 %	22 %	10 %	7 %	1 %	100 %



Les taux affichés correspondent à ceux du 31 décembre.

Les services développés par la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole en faveur des Personnes Protégées (autorisation de découvert à l'ouverture, cartes de retrait sans code, carte de paiement, accès consultatif en ligne ...) expliquent leur progression constante.

Détail des comptes courants, produits bancaires et placements financiers au 31/12/2021

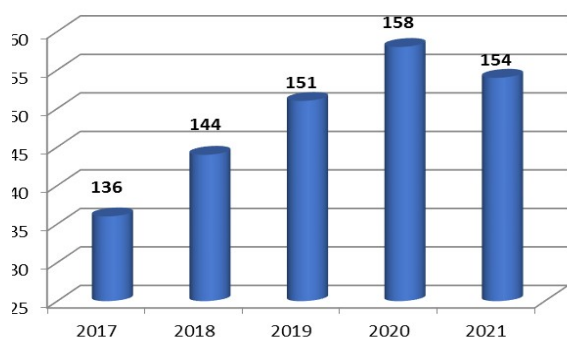
Libellés		Nb de comptes	Sommes gérées	
Comptes courants		2848	15 932 638,64 €	
Produits bancaires	<i>Livrets d'épargne</i>	Livret A	874	7 389 854,90 €
		LDD (Livret Développement Durable)	339	2 185 866,83 €
		LEP (Livret d'Épargne populaire)	638	4 129 368,07 €
		CSL (Compte Sur Livret)	90	1 672 850,72 €
		Livret Jeune	13	10 076,38 €
	<i>Épargne logement</i>	PEL (Plan d'Épargne Logement)	81	2 376 675,14 €
		CEL (Compte Épargne Logement)	25	147 389,17 €
	CAT/DAT (Compte et Dépôt à Terme)	15	55 023,55 €	
Placements financiers		Assurance Vie	768	35 634 160,07 €
		Contrat Capitalisation	52	5 195 819,1 €
	<i>Valeurs mobilières</i>	PEA (Plan d'Épargne Actions)	55	1 727 739,19 €
		Compte Titres	107	3 728 970,12 €
		Parts Sociales	124	326 924,25 €
		SCPI	4	201 291,24 €
		PEP Bancaire (Plan d'Épargne Populaire)	25	1 070 202,26 €
		PERP (Plan d'Épargne Populaire Retraite)	22	35 626,15 €
		PEE (Plan Épargne Entreprise)	23	242 824,43 €
TOTAL		6103	82 063 300,21 €	

L'accompagnement proposé par notre service au niveau de la gestion des comptes et placements des Personnes Protégées vise :

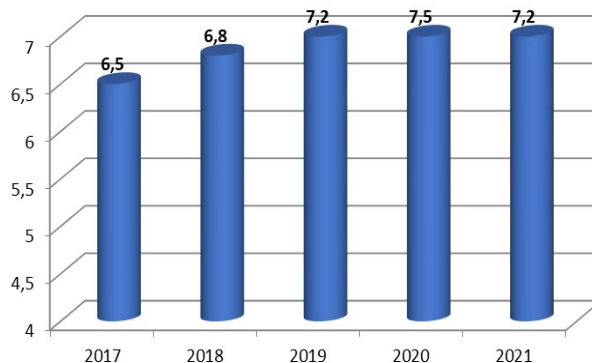
- La constitution d'une épargne de précaution suffisante
- L'accès au LEP pour toutes les personnes qui peuvent en bénéficier
- La réorientation des liquidités des comptes sur livret peu rémunérateurs
- La sécurisation des liquidités des PEA et comptes-titres quand cela s'avère nécessaire
- La souscription de contrats d'assurance vie dans le cadre de l'épargne handicap pour les personnes qui sont titulaires d'une carte mobilité inclusion mention invalidité
- La rationalisation de l'offre bancaire de chaque personne afin de limiter les frais bancaires qu'elle supporte

IV. LA CLOTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

IV.1. Nombre de clôtures



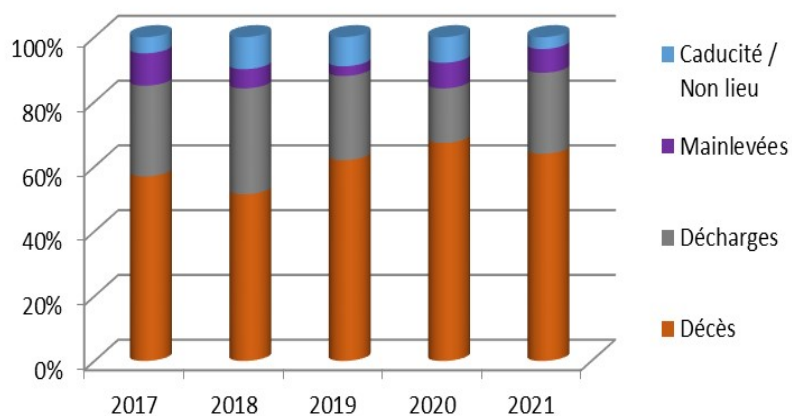
IV.2. Nombre de clôtures par DMJPM



Pas de commentaires particuliers sur ce point : nombre de clôtures stable.

IV.3. Motif des clôtures

Année	Décès	Décharges	Mainlevées	Caducités/non-lieu	Total
2017	57 %	28 %	10 %	5 %	100 %
2018	52 %	33 %	6 %	10 %	100 %
2019	62 %	26 %	3 %	9 %	100 %
2020	68 %	17 %	8 %	8 %	100 %
2021	64 %	25 %	7 %	4 %	100 %

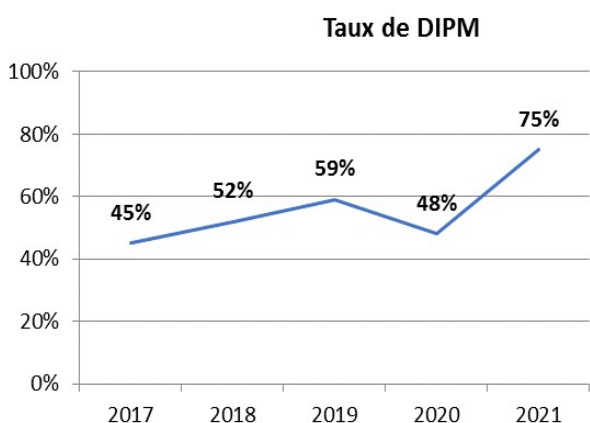


Stabilité dans les mainlevées par rapport à l'année dernière.
Légère augmentation des décharges.
Légère diminution des décès.

V. INDICATEURS / DEMARCHE QUALITE

V.1. Taux de réalisation des DIPM

Année	Nb de DIPM / AVENANTS réalisés	Taux de Personnes Protégées ayant un DIPM	File active
2017	662	45 %	1422
2018	951	52 %	1425
2019	868	59 %	1430
2020	677	48 %	1399
2021	982	75 %	1246

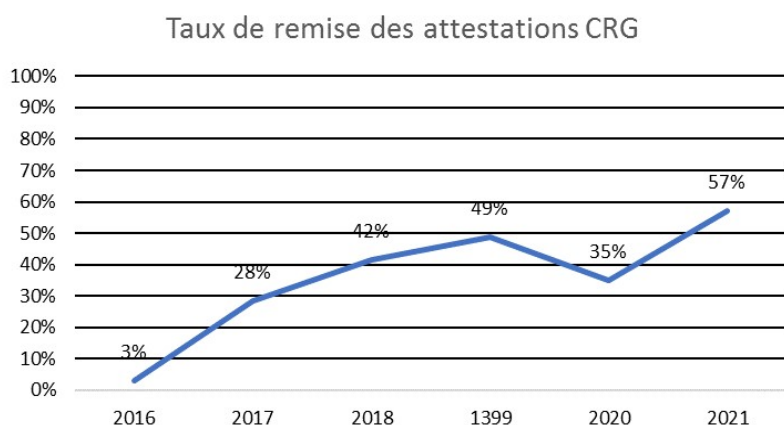


Très belle progression du nombre de DIPM réalisés.

Cela reflète l'investissement de l'ensemble des délégués mandataires et des responsables de site en qualité de superviseur.

V.2. Taux de remise des attestations CRG

Année	Nombre d'attestations CRG remises	File active
2017	448 pour 405 personnes (soit 28 %)	1422
2018	706 attestations pour 593 personnes (soit 42 %)	1425
2019	787 attestations pour 698 personnes (soit 49 %)	1430
2020	578 attestations pour 493 personnes (soit 35 %)	1399
2021	1066 attestations pour 800 personnes (soit 57 %)	1406



Même constat que pour les DIPM : un plus grand nombre de personnes est associé à la gestion de sa mesure.

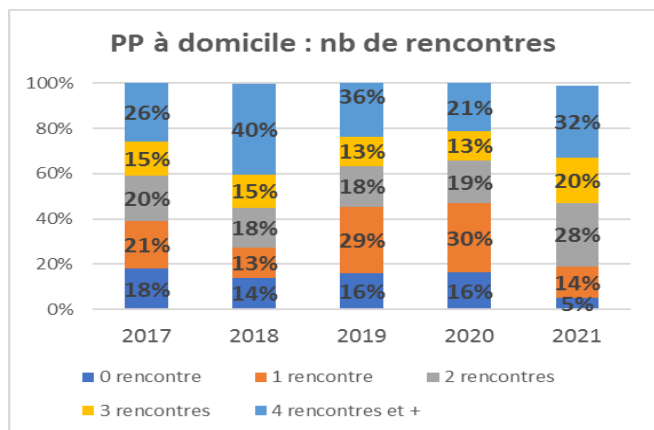
Ces efforts doivent être maintenus pour tendre vers une plus grande participation des personnes accompagnées à leurs mesures de protection.

V.3. Nombre de rencontres des Personnes Protégées

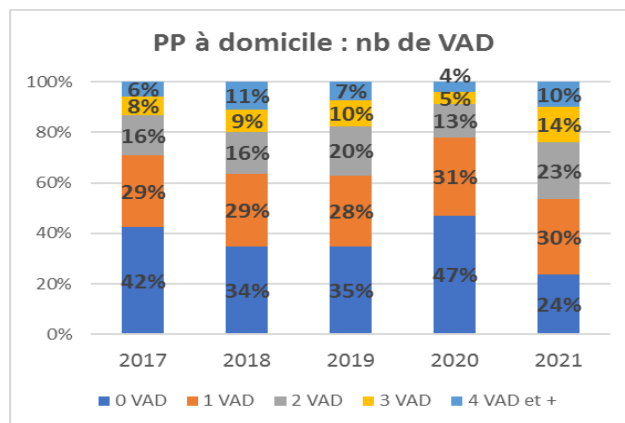
L'AsSTRA ne fixe pas les mêmes objectifs selon que les Personnes Protégées sont à domicile ou en établissement. Afin de rendre compte de l'ensemble du travail réalisé, les chiffres prennent en compte la file active de l'année, et non pas seulement les personnes présentes au 31/12.

Les rencontres comprennent les accompagnements extérieurs, les rencontres au bureau et les VAD saisis dans Astel.

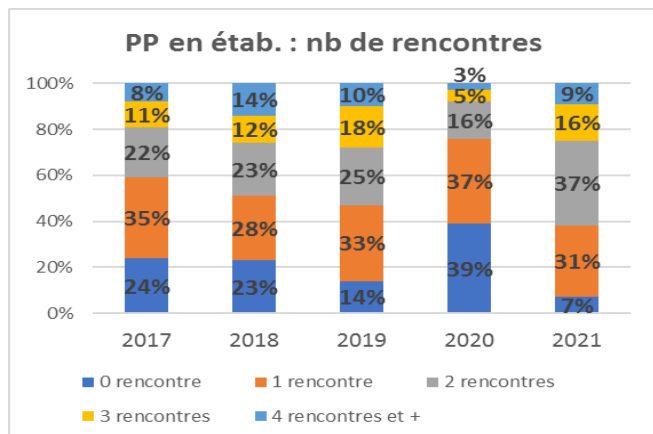
Personnes Protégées vivant à domicile : Taux global de rencontres



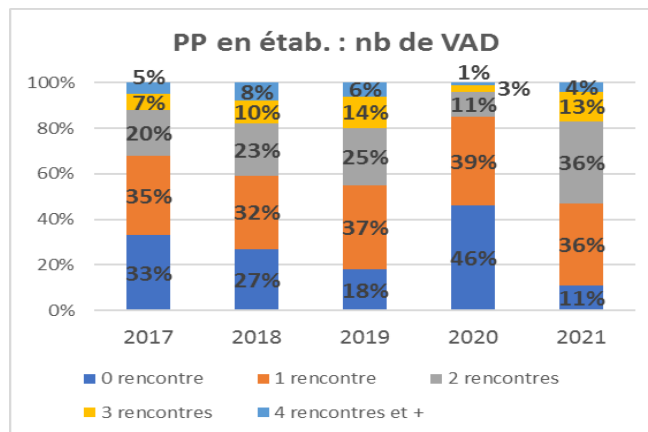
Personnes Protégées vivant à domicile : Taux de VAD (Visite À Domicile)



Personnes Protégées en établissement : Taux global de rencontres



Personnes Protégées en établissement : Taux de VAD (Visite À Domicile)



Effectivité des rencontres :

	2018	2019	2020	2021
Nb de rencontres	4 429	4 094	2 667	3 678

Comme j'ai pu l'évoquer en réunion institutionnelle, le nombre de rencontres n'est pas remis en question. Il correspond parfaitement à nos indicateurs.

Il ne s'agit donc pas d'augmenter le nombre de visites mais d'être attentifs à ce que les rencontres soient au profit de toutes les personnes accompagnées.

355 accompagnements extérieurs
1 121 rencontres au bureau
2 202 VAD

V.4. Participation des Personnes Protégées

Nous avons pu reprendre fin 2021 les réunions des groupes d'expression des usagers.

Cela a été l'occasion de soumettre aux personnes protégées présentes notre nouveau règlement de fonctionnement.

Nous poursuivons la démarche en 2022 et souhaitons renforcer l'implication des personnes protégées dans ces instances, être davantage dans la coconstruction. Ainsi, certains ont émis le souhait d'organiser une réunion commune aux 3 sites afin d'échanger sur les problématiques qu'ils rencontrent.

V.5. Groupes de travail / démarche qualité

En 2021, les 6 groupes de travail pluriprofessionnels et multisites ont pu reprendre une activité normale et avancer sur la mise en œuvre du plan d'actions de l'institution.

- **COPIL Gestion des Risques** : 5 réunions
 - Poursuite de la gestion de la crise sanitaire
 - Étude des fiches de signalement du trimestre : 24 fiches en 2021, très majoritairement liées à des agressions verbales, accompagnées parfois de menace. Ce chiffre est en hausse par rapport aux années précédentes : 19 fiches ont été rédigées en 2020 et 18 en 2019.
 - Actualisation du DUERP
 - **Groupe Droits des usagers** : 4 réunions
 - Mise en place / actualisation des procédures et outils (notamment personne de confiance, directives anticipées, consentement soins, DIPM, note d'information RGPD)
 - Organisation des groupes d'expression
 - **Groupe Astel / Novaxel** : 2 réunions
 - Mise en place / actualisation des procédures et outils
 - Points sur les évolutions des logiciels métiers à mettre en place
 - Association du groupe à la démarche de mise en conformité au RGPD
 - Association du groupe à la recherche d'un nouveau logiciel métier
 - **Groupe ouverture/clôture** : 2 réunions
 - **Groupe gestion du patrimoine** : 1 réunion
 - **Groupe gestion administrative et budgétaire** : 1 réunion
- } Mise en place /
actualisation des
procédures et outils

VI. ISTF

Nous intervenons en collaboration avec 3 associations partenaires : UDAF, ATMP et GRIM.

La mise en place d'une coordinatrice pour ce poste au sein de l'AssTRA en la personne de Julie CHARRAIRE a permis de dynamiser ce dispositif.

Ainsi nous avons pu augmenter le nombre d'interventions auprès des partenaires pour faire connaître notre métier et ses limites.

Présentation par Julie du dispositif :

PERMANENCES dans les tribunaux et Lyon et Villeurbanne 1 fois par semaine

Permanences téléphoniques tous les après-midis en collaboration avec nos collègues partenaires : l'AssTRA assure la permanence du lundi après-midi.

Nouveauté 2021 : mise en place de réunions collectives tous les trimestres au sein des 2 tribunaux avec des thèmes définis : informations tournées vers les familles.

4 interventions par an sur des lieux divers (Mairie, ESMS partenaires foyer de l'Arc à Mornant par exemple, Métropole aidante...)

Interventions auprès des partenaires pour développer et accorder nos interventions : AS HCL par exemple

Nouveauté 2022 : permanence assurée à la MJD de Meyzieu pour recevoir individuellement des personnes en amont d'une demande de mesure. Mise en place de ces permanences en lien avec une conseillère municipale, greffière au Tribunal de Villeurbanne.

VII. DPA

Le budget 2021 nous a octroyé l'équivalent d'un 20 % pour permettre de dégager le temps d'un délégué mandataire à consacrer au Développement du pouvoir d'Agir.

La candidature de Caroline CEROU a été retenue.

Le but de sa mission à ce poste est de permettre aux personnes accompagnées d'être formées à exercer leur droit de citoyen et de renvoyer une image positive vers l'extérieur en valorisant leur statut de citoyen.

Caroline CEROU interviendra à la fin de la présentation des rapports pour évoquer son approche avec les personnes qui ont demandé à être accompagnées dans ce dispositif.

Nombre de RDV Effectués *	4eme trimestre 2021 : 31 RDV	1 ^{er} trimestre 2022 : 14 RDV	2-ème trimestre 2022 (stop 02/06/2022)
Rillieux	9	7	7
Gerland	13	3	5
Grigny	9	4	12
TOTAL	31	14	24

Objet de la rencontre	4eme trimestre 2021	1 ^{er} trimestre 2022	2-ème trimestre 2022 (stop 02/06/22)
Soutien administratif *	21	11	21
Allègement	7	3	4
Autonomie Budget **	4	2	3
Démarches numériques	2	2	14
Clôture			
Partenaires	3	2	
TOTAL	37	20	42

VIII. LA FORMATION

Formations collectives :

Tous les salariés ont participé à une voire plusieurs formations collectives sur 2021 (développement du pouvoir d'agir, manager par l'intelligence émotionnelle, assistante de service mandataire, encadrer et prendre soin de son équipe, premier secours en santé mentale, Gestion de crise et communication, gestion du patrimoine, incendie).

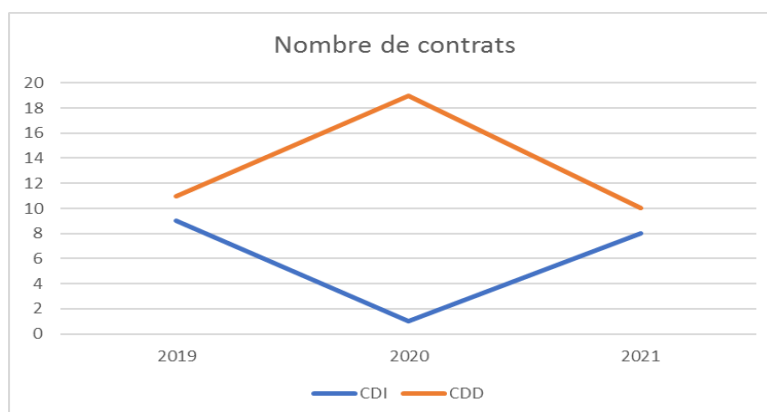
Formations individuelles :

12 salariés ont également obtenu le financement d'une formation individuelle, diplômante ou non (personne ressource approche DPA, gestion de l'agressivité et de la violence, SST, BTS SP3S, BTS ESF, CNC, produits d'épargne).

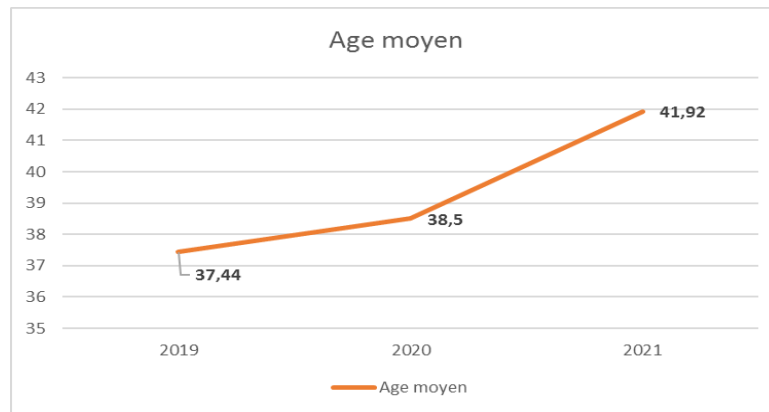
IX. L'EMPLOI

XI.1. Nombre de contrats signés

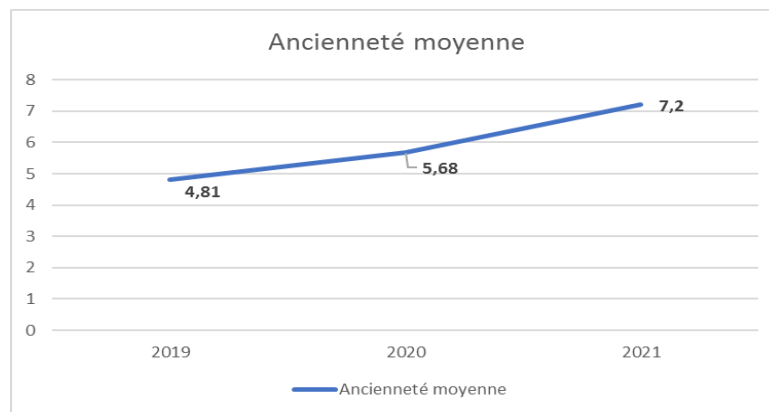
	2019	2020	2021
CDI	9	1	8
CDD	11	19	10
TOTAL	20	20	18



IX.2. Age moyen des salariés au 31/12



XI.3. Ancienneté moyenne au 31/12



Ces chiffres sont importants car ils notent un moins grand nombre de contrats signé depuis 2 ans avec une augmentation de l'ancienneté.

Et cela peut paraître en inadéquation avec le ressenti des équipes qui ont le sentiment d'un turnover plus important.

**Retrouvez l'ensemble des documents présentés
ce soir en scannant ce QR-Code :**

